

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

Séance ordinaire du 6 avril 2022, convocation en date du 31 mars.

Nombre de membres : 15. En exercice ayant pris part à la délibération : 14

L'an deux mille vingt-deux le mercredi 6 avril à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

Etaient présents : MM. et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, HOUZIAUX, TERPOORTER, SZABLA, DERCHEZ, LANGLET, GILLARD, GRAVEZ

Absentes représentées : Mme Bultot qui donne pouvoir à M. Szabla

Mme Jurain qui donne pouvoir à Mme Terpoorter

Absent : M. Mendola

Secrétaire de séance : Mme Henniaux

Approbation du dernier Compte-rendu de conseil municipal du 19 janvier 2022

Aucune objection

Bilan des astreintes au bureau de vote pour les présidentielles

Ordre du jour

1 Fiscalité locale : vote des taux

Proposition de ne pas changer les taux d'imposition au village, par contre il faudra signaler à la population que la base des impôts est augmentée de 3,4 % par l'Etat.

Taxe foncière (bâti) : 32,97

Taxe foncière (non bâti) : 48,95

M. Lienard, conseiller communautaire, signale que la CCPM n'a pas changé ses taux mais que la base est également augmentée de 3,4%

Vote : 14 pour

2 Vote du Compte de gestion et du compte administratif 2021

Les tableaux sont mis à disposition de la population en mairie

Fonctionnement : dépenses 705 144.05 € recettes : 863 179.51 €

Investissement : dépenses 629 225.36 € recettes : 276 167.98 €

Vote : 14 pour

3 Affectation du résultat

Résultat reporté en fonctionnement (R002) : 40 513.44 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 180 000 € virement à l'investissement

Excédent d'investissement reporté (R001) : 80 972.18 €

Vote : 14 pour

4 Vote des subventions aux associations

M.le maire explique les nouveaux critères d'attribution des subventions. Il est tenu compte de :

- l'investissement de l'association ou à la présence aux manifestations villageoises (brocante, marché de Noël, Jenlain propre, plantation d'arbres...)
- la proposition d'une activité rayonnante profitant aux habitants
- la rédaction d'un article pour le bulletin municipal
- la présence aux différentes cérémonies
- le dépôt d'un dossier pour la demande de subvention

Total des subventions : 6200 euros (total inchangé)

Le tableau d'attribution est consultable en mairie. Le président de l'association dont la subvention a baissé se verra expliquer les nouvelles modalités par monsieur le maire.

Vote : 14 pour

5 Vote du budget primitif

Mme Legrand, adjointe aux finances, présente le budget primitif qui sera consultable par la population en mairie.

Fonctionnement : dépenses 891 482.44 € recettes : 891.482.44 €

Investissement : Dépenses 1 122 062.97 € (dont 200 600 de restes à réaliser)

Recettes : 1 122 062.97 €

La loi de 2019 relative à la vie locale oblige à communiquer aux élus les montants des indemnités et des frais de déplacements versés au maire et aux adjoints.

Vote : 14 pour

6 Adoption M57

Basculement du logiciel de comptabilité M14 au logiciel M57 au 01 janvier 2023.

Aides à la formation prévues.

Vote : 14 pour

7 Sécurisation du haut de la rue Friquet

M. le maire explique les aménagements qui ont été pris à la sortie de l'école (marquages, rétrécissements de la chaussée avec bornage, pose de panneaux avec un système d'écluse)

Il est suggéré de déposer un dossier « amende de police » pour la mise en place d'un plateau rehausseur et ralentisseur ainsi que de la pose de bordures pour bien montrer le rétrécissement.

Vote : 14 pour

8 Inscriptions aux écoles de Jenlain

L'adjoint aux écoles fait le point sur l'accueil scolaire et périscolaire. Il s'avère que les infrastructures sont insuffisantes pour le nombre d'enfants bénéficiant des services proposés par la mairie.

Demi- pension : Le nombre de commensaux de plus en plus jeunes est trop élevé dans une cantine exigüe. Cela a un impact certain sur la qualité de la prestation et pour le respect de la sécurité.

Quant à l'accueil garderie, il est incommode pour les deux sites, surtout celui de l'école primaire.

Il est compliqué pour l'agent de contrôler les présences, de surveiller les entrées et sorties (notamment avec les possibilités des 3 accès), de proposer des activités avec un nombre élevé d'enfants dans un espace de quelques mètres carrés sans visibilité vers ces accès.

L'occupation de la grande salle par la 6° classe est préjudiciable à la fois pour le périscolaire et le scolaire (récréations) puisqu'il n'y a pas de solution de repli en cas d'intempéries. Cet espace sera logiquement récupéré si une fermeture de classe est prononcée ; ce qui sera vraisemblablement le

cas à la rentrée 2023 en raison de la baisse des effectifs.

Une décision s'impose pour résoudre le problème du périscolaire et pour anticiper la stabilisation de l'effectif général du scolaire afin d'avoir un nombre d'élèves par classe raisonnable quand on passera à 5 classes.

La seule solution : limiter les nouvelles inscriptions des enfants de l'extérieur qui ont une école dans leur ville ou village et qui ne contribuent pas à la dépense publique. Cette limitation verra une diminution du nombre d'enfants qui utilisent beaucoup les services du périscolaire et sera à peine préjudiciable pour la qualité pédagogique.

A la rentrée 2022 avec 6 classes : 115 élèves (125 en 2021) moyenne : 18 par classe /19 le matin avec les TPS

Prévision rentrée 2023 avec 5 classes : prévision de 110 à 115 environ 22 à 23 par classe. Les 11 départs en 6° seront aisément compensés par les arrivées en maternelles ou par l'arrivée des « ruraux ». Idem pour 2024 avec 6 départs

Pour stabiliser l'effectif, il est proposé d'accepter en plus des enfants résidant à Jenlain les inscriptions

- des enfants qui n'ont pas la chance d'avoir une école dans leur village (les communes concernées acceptant de payer une participation à la nôtre)
- les enfants ou petits-enfants des membres du personnel communal
- les enfants du personnel enseignant à l'école de Jenlain
- Les petits-enfants des grands parents qui habitent Jenlain, à condition que ces derniers s'engagent à ne pas utiliser les services du périscolaire.

Un point sera fait en avril 2023 sur l'évolution des effectifs et il sera possible de réenvisager de nouvelles modalités d'inscriptions.

Un règlement très précis sera proposé en septembre pour les utilisateurs du périscolaire.

Vote : 11 pour 3 abstentions

Questions et informations diverses

-Débat sur les grandes orientations du R.L.P.I.

Règlement intercommunal pour l'affichage de la publicité expliqué par M. Portier.

Cérémonie du 08 mai

Cérémonie commémorative traditionnelle au monument aux morts à 11h30.

La municipalité veut faire profiter de ce moment mémorial pour proposer des rencontres conviviales. Au programme :

-Remise des médailles du travail aux récipiendaires.

-Remise du dictionnaire offert par la commune aux élèves de CM1. Les parents recevront une invitation personnalisée pour accompagner leur enfant. (Autre date pour recueillir le don : cérémonie du 11 novembre).

-Réception des parents des nouveaux nés, des nouveaux habitants et des réfugiés ukrainiens établis à Jenlain.

Plan communal de sauvegarde

Le plan a été envoyé à la sous-préfecture, à la gendarmerie et au SDIS.

Chaque élu a une fiche référence pour son intervention éventuelle.

Fin de séance : 10h10

